

00 19 94

PIERRE LAVALLÉE

Demandeur

c.

MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC

Organisme public

L'OBJET DU LITIGE

Le 17 octobre 2000, le demandeur s'adresse à M. Frank P. Lach au Service de la sécurité et des enquêtes de l'organisme pour obtenir une « copie du rapport d'enquête suite au relevé provisoire de mes fonctions le 12 octobre 1999 et de mon congédiement le 26 novembre 1999. »

Le 27 octobre 2000, l'organisme écrit au demandeur avoir reçu sa demande le 25 octobre et l'informe qu'une réponse lui parviendra d'ici le 14 novembre.

Sans réponse, le demandeur requiert, le 17 novembre 2000, que soit révisé le refus présumé de l'organisme de ne pas lui communiquer le document demandé.

Une audience se tient à Montréal le 4 juin 2001 en présence de l'organisme.

DÉCISION

Vu que le demandeur, bien que dûment convoqué, ne s'est pas présenté à l'audience;

Vu le témoignage rendu par M^e Annie Rousseau, responsable du traitement de la demande d'accès pour l'organisme;

Vu la lettre de l'organisme du 13 novembre 2000 adressée au demandeur, à laquelle est accompagné le rapport transmis au demandeur, masqué des renseignements concernant des tiers (pièce O-1);

Vu les représentations du procureur de l'organisme;

La Commission est d'avis que son intervention n'est plus utile et REJETTE la demande de révision du demandeur.

MICHEL LAPORTE
Commissaire

Montréal, le 5 juillet 2001

M^e Jean Lepage
Procureur de l'organisme